

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

182 ROUTE DE SAUVE –BP 57012- 30910 NIMES CEDEX 2

Tél : 04 66 62 11 11

@ : contact@fdc30.fr



www.fdc30.fr

Lettre Ouverte aux Chasseurs Gardois

Nîmes, le 13 novembre 2020

Madame, Monsieur et amis Chasseurs,

Nous vous remercions de vos témoignages de soutien, sur fond de mécontentement et d'incompréhension légitime au vu des interdictions de chasse qui ont été décidées par le Gouvernement et mises en œuvre à l'échelle de notre département par le Service Environnement de la DDTM, sous l'autorité et décision du Préfet.

Il ne vous aura pas échappé que la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard n'est en rien responsable du choix politique du Premier Ministre, ni des arbitrages réglementaires qui s'en sont suivis.

Dans cette affaire, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard a fait des propositions « équilibrées » au Préfet (voir courrier FDC30 du 3 novembre 2020 publié sur notre site internet), malheureusement ces dernières ont été très largement écartées par les services de l'Etat, qui ont agi sur la base d'une directive ministérielle, après consultation « pour avis » de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Tout comme vous, nous sommes « victimes » de décisions technocratiques arbitraires qui ne répondent en rien aux besoins de gestion des territoires de chasse, écartant au passage toute forme de reconnaissance du droit au sol, méprisant le rôle sentinelle qui est exercé sur le plan sanitaire de la faune sauvage par les chasseurs et ignorant plus largement le besoin de voir à cette époque de l'année exercer des prélèvements sur toutes les espèces gibier en application des Plans de Gestion Cynégétiques Approuvés et des Plans de chasse.

Tout comme vous, nous sommes « indignés » à la lecture de cet Arrêté Préfectoral qui balaie au passage les lois et règlements de la chasse, en dehors de toute rationalité en matière d'organisation et dans le mépris le plus total de l'intérêt d'assurer une gestion cynégétique durable dans le département.

Tout comme vous, nous refusons de voir la chasse et les chasseurs Gardois être pris en otage en rapport des dégâts causés par le gibier et devoir assumer des responsabilités financières alors que nous sommes privés de toute liberté d'action et d'initiative.

Tout comme vous, nous nous opposons à voir la chasse et les chasseurs Gardois être enfermés dans un rôle, bien connu sur le canton SUISSE de GENEVE, de bras armé d'une administration qui n'autoriserait le déplacement et l'action seulement pour « détruire », où, quand, quoi et comment elle le déciderait !!!

Tout comme vous, nous voyons « clair » dans le jeu politique d'un Ministère qui n'a jamais été défenseur de « La Chasse » et dont il convient en haut lieu de décider, enfin d'en sortir et avant que le chasseur ne finisse par disparaître du paysage national. A ceux qui en douteraient encore, avec des gouvernances environnementalistes de protections animales extrêmes, la chasse est affaiblie, divisée et opposée à nos plus proches partenaires que sont les agriculteurs et les forestiers et, à un autre niveau, les autres utilisateurs de la nature. La stratégie médiatique déployée auprès de l'opinion publique depuis ce Ministère avec l'aide des ONG vise à rendre « illégitime » dans ce pays le droit de pratiquer, avec plaisir une activité ancestrale, qui a su pourtant se moderniser sans jamais oublier ses valeurs de respect, d'éthique et de partage.

Alors des Cévennes à la Camargue, les services de l'Etat et tous les fonctionnaires doivent savoir d'ores et déjà que nous n'irons pas dans ces conditions de pratique au-delà du 30 novembre 2020 !

Nous n'accepterons pas non plus que la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard puisse servir de « bulldozer » à la mise en œuvre de politiques publiques incohérentes qui desservent l'intérêt cynégétique de nos territoires communaux et privés, bafouent les droits d'exercice des adhérents et plus largement vont finir par « tuer » toutes les filières économiques de la chasse, les emplois directs et indirects, les éleveurs de gibier et de chiens de chasse professionnels et amateurs, les armuriers, les équipementiers, les fournisseurs d'aliments sans oublier les chasses commerciales.

A ceux qui l'oublieraient, ne tombez pas dans le piège d'actions ou de résolutions risquant d'affaiblir et de mettre en péril nos structures cynégétiques car elles représentent le dernier rempart de protection de l'activité chasse dans ce pays ; alors ayons raison gardée en rapport des droits acquittés au titre de la validation 2020/2021 et des cartes de chasse qui constituent la base existentielle de nos territoires et d'un système fragile protecteur des valeurs inhérentes aux chasses traditionnelles et populaires.

Aussi nous invitons tous les responsables de sociétés et les chasseurs Gardois à témoigner leur mécontentement et à adresser leurs doléances financières et politiques par courrier et par téléphone directement au Président de la République et à son Premier Ministre :

PALAIS DE L'ELYSEE
Monsieur le Président de la République
M. Emmanuel MACRON
55 Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS
Tél : 01 42 92 81 00

HOTEL DE MATIGNON
Monsieur le Premier Ministre
M. Jean CASTEX
57 Rue de Varenne
75007 PARIS
Tél : 01 42 75 79 15

Les chasseurs font partie des citoyens responsables qui sauront agir dans le cadre de la pratique de la chasse avec un sens aigu du respect des directives de protection sanitaire et des gestes barrières pour éviter la propagation de la Covid 19 dans nos campagnes.

Nous saurons rappeler à Monsieur Didier LAUGA, Préfet du GARD, qu'il pourra compter sur le concours de la Fédération si ses services reconnaissent à nos adhérents le droit légitime d'exercice.

Comptant sur votre engagement, veuillez agréer, Madame, Monsieur et amis chasseurs l'expression de notre considération distinguée.

Le Président
G. BAGNOL



Copie :

- Monsieur Didier LAUGA - Préfet du GARD
- Monsieur Willy SCHRAEN - Président FNC